

DOSSIER A REMETTRE

LE JOUR DE L'INSCRIPTION

A UN SEJOUR DE VACANCES OU UN ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES POUR LE JOUR DE L'INSCRIPTION

1)

POUR UN CENTRE AERE	POUR UNE COLONIE
Formulaire d'inscription	Formulaire d'inscription
Dernier avis d'imposition	Dernier avis d'imposition
<u>Pour bénéficier de la participation de la CAF pour le paiement, nous fournir</u> - Attestation de la CAF récente - Ou l'attestation du Régime Général de la Sécurité Sociale	
La fiche sanitaire ainsi que les copies du carnet de santé (ces documents doivent être remis sous enveloppe cachetée)	La fiche sanitaire ainsi que les copies du carnet de santé (ces documents doivent être remis sous enveloppe cachetée)
La copie - attestation de sécurité sociale - attestation de la mutuelle	La copie - attestation de sécurité sociale - attestation de la mutuelle

Selon les situations faire les photocopies :

- du livret de famille si l'enfant ne porte pas le même nom que les parents,
- du justificatif de garde,
- du justificatif de domicile, si votre adresse est différente de votre avis d'imposition et de votre attestation CAF.

2) Un certificat médical

- **Pour un ALSH**
- l'aptitude aux sports
- **Pour une Colonie**
- l'aptitude aux sports (aptitude au ski)

(L'ensemble de ces papiers nous sont demandés par la CAF, la perception ou la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille).

PERIODE DE SEPTEMBRE 2015 A FIN AOÛT 2016

Sous Réserve des mises à jours qui doivent être obligatoirement communiquées par les parents

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Code de l'Action Sociale et des Familles

**FICHE
SANITAIRE
DE
LIAISON NOM**

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

GARCON :

FILLE :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE EVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ

2- LES VACCINATIONS : Fournir les photocopies du carnet de santé.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE INDICATION.

Attention : Le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre indication.

3- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? OUI NON

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

	RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE RHUMATISME							
		ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE							
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	

**COQUELUCHE
OTITE
ROUGEOLE
OREILLONS**

OUI NON OUI NON OUI NON OUI NON

ALLERGIES :

ASTHME : OUI NON

MEDICAMENTEUSES : OUI NON

INDIQUEZ CI APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS A PRENDRE.**

- _____
- _____
- _____

NOM DU MEDECIN DE FAMILLE : TEL :

OBSERVATIONS :

4- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS.

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC....PRÉCISEZ.

- _____
- _____
- _____
- _____

5- RESPONSABLE DE L'ENFANT.

N O M :

PR É N O M :

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) :

TELEPHONE FIXE (ET MOBILE), DOMICILE :BUREAU :

NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :

Je soussigné(e),.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le

**VILLE DE
DOUCHY-LES-MINES**

**REGLEMENT GENERAL
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LES PARENTS

Article 1 : L'Accueil de loisirs Sans Hébergement est ouvert du Lundi au Vendredi (hors jours fériés). Tous les enfants inscrits à l'ALSH seront accueillis entre 8h45 et 9h00 dans les ailes du Parc Maingoval à Douchy-Les-Mines.

Les enfants y seront répartis dans les groupes en fonction de leur date de naissance.

Le repas le repas du midi (ou des sorties, pique-niques, repas du soir au camping) est inclus dans le tarif.

La sortie des enfants se fait à 17h00 au même endroit, Parc Maingoval (ou éventuellement plus tard en cas de sorties).

Il est indispensable que les enfants soient au Centre à 9h00 précises et soient repris à 17 h. Le moindre retard gêne la mise en place des activités, porte préjudice à l'ensemble du groupe.

Article 2 : L'inscription et le tarif sont établis pour la totalité du centre. L'inscription est valable pour le séjour à la journée et non reconductible. Les remboursements se font uniquement avec un certificat médical (à partir de 3 jours d'absence pour maladie). Un enfant ne pourra s'inscrire qu'à un seul accueil de loisirs de juillet ou août. L'unique possibilité de l'inscrire aux deux centres serait qu'il reste de la place à l'un d'entre eux.

Article 3 : Si 2 jours avant le début du centre le dossier administratif est incomplet, la mairie se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'enfant.

Le paiement devra être effectué en Perception Municipale avant le début du séjour (sauf inscription tardive).

Article 4 : L'enfant aura pris son petit déjeuner chez lui avant son arrivée. Il bénéficiera d'une légère collation le matin et l'après midi. L'enfant inscrit mange le midi au restaurant municipal (sis au Parc Maingoval) (compris dans le tarif).

Le centre n'est en aucun cas responsable de la perte ou du vol d'objets n'ayant aucun rapport direct avec la vie du centre (exemple portable, appareil photos...)

L'enfant sera muni d'une casquette, d'un vêtement de pluie. Le formulaire d'inscription inclut la décharge de la famille, qui autorise l'équipe à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Article 5 : Tout manquement à la discipline générale du centre, tout manquement de respect envers un animateur, toute attitude dangereuse ou incompatible avec les activités du centre sera signalé aux parents, et sanctionné.

Article 6 : Le présent règlement est fourni en double exemplaire à la famille. Cette dernière est tenue d'en restituer un signé, à l'organisateur.

NOM : PRENOM :

Représentant légal de l'enfant :

Inscrit à l'ALSH de :